

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0105 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
DISPOSITIF LEADER 2023-2027 FICHE ACTION 3 : CRÉER, PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE « LE PARADIS DES BULLES » SITUÉE SUR LA COMMUNE DE PORT-VENDRES, DIRIGÉE PAR M. SIMON BRIOT	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN, Jean-Michel SOLÉ.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0105-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Pour rappel, le Pays Pyrénées Méditerranée souhaite aider les actrices et acteurs du territoire à modifier leurs techniques, leurs process, leurs logiques dans la création, la production et la consommation d'énergie, de biens et de services. Les projets pilotes sont recherchés. Les entreprises sont éligibles à ce dispositif, avec un cofinancement préalable de l'une des 4 Communautés de communes qui composent le Pays Pyrénées Méditerranée. C'est dans ce cadre que la CC ACI est sollicitée par M. Simon BRIOT, dirigeant de l'entreprise « Le Paradis des Bulles »

Basé à Port-Vendres, le Paradis des Bulles est un centre de plongée éco-responsable dont l'objectif est de promouvoir une activité plus respectueuse du milieu marin. Le centre propose des sorties en petit comité, à la journée ou sur plusieurs jours.

En plus de son activité de plongée, l'entreprise travaille à la conception et la réalisation de projets innovants liants nouvelles technologies, économie circulaire et environnement.

Après la création d'un 1^{er} bateau électrique, l'entreprise souhaite remplacer son navire historique par un catamaran de croisière 100% électrique et autonome.

Elle démarre ainsi un nouveau projet dans la conception d'un catamaran 100% électrique afin de démontrer que l'on peut naviguer plusieurs jours en mer en utilisant uniquement l'énergie solaire. Cette innovation représente une première à minima au niveau Européen.

L'investissement dans les pièces principales du catamaran sont nécessaires, à savoir le moteur du bateau et les batteries. Le montage sera réalisé par le gérant qui dispose de la qualification requise.

En vue de développer son activité située à Port-Vendres, M. Simon BRIOT souhaite construire un catamaran électrique pour réaliser des croisières de plongée sous-marine.

Le projet de développement porté par « le Paradis des Bulles » s'élève à 47 183-€ TTC à partir du plan de financement suivant :

- Fonds LEADER :	8 000.00-€ (17%)
- CC ACVI :	2 000.00-€ (4,2%)
- Dotation innovation Occitanie :	10 500.00-€ (22,2%)
- Autofinancement :	26 683.00-€ (56,6%)

Le décaissement de l'aide CC ACVI sera conditionné et suspendu au vote de la participation financière du programme européen LEADER.

La commission développement économique du 11 février 2025 a donné un avis favorable pour l'attribution de cette subvention.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 000.00-€ (deux mille euros) au profit de M Simon BRIOT, dirigeant de l'entreprise « Le Paradis des Bulles » située sur la commune de Port-Vendres, afin de soutenir son projet,

Dit que cette subvention est complémentaire à celle versée au titre des Fonds Leader,

Rappelle que ses objectifs sont :

- Préserver la qualité de la faune et flore marine,
- Offrir un nouveau mode de navigation douce et durable,
- Promouvoir les espaces naturels marins du territoire.

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.